



Appel à projets

Rencontres de traducteurs et traductrices en région

Descriptif

Le dispositif « Territoires du livre », financé par la Sofia et proposé par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), facilite le déploiement de rencontres d’auteurs et d’autrices en région. Il repose sur l’engagement des structures régionales pour le livre, qui conçoivent les projets et les mettent en œuvre avec l’appui de leurs partenaires locaux.

Dans le cadre de « Territoires du livre », la Fédération interrégionale du livre et de la lecture et l’Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) se sont rapprochées pour proposer un appel à projets destiné spécifiquement à soutenir la traduction littéraire. Cet appel à projets vise à favoriser une quinzaine d’interventions de traducteurs et traductrices dans les structures culturelles et sociales volontaires (bibliothèques, établissements scolaires, associations culturelles, librairies, ou encore foyers de l’enfance, établissements pénitentiaires, établissements de santé et médico-sociaux...), afin de sensibiliser les publics aux spécificités de la traduction dans le paysage littéraire.

La structure et le traducteur ou la traductrice associé-e proposeront un projet de rencontre en lien avec les publics qu’ils ou elles souhaitent mobiliser. À titre d’exemples, ces rencontres pourront prendre la forme d’ateliers de traduction, de lectures à voix haute de textes traduits, d’échanges sur des problématiques spécifiques à la traduction (par exemple, les enjeux de la traduction du manga ou de la bande dessinée), etc.

Objectifs

- Favoriser la rencontre entre traducteurs, traductrices et habitant-es d’un territoire ;
- Favoriser le soutien aux traducteurs et traductrices ;
- Faire connaître auprès d’un large public les enjeux littéraires et créatifs de la traduction et la place de la traduction dans la chaîne du livre ;
- Développer les rencontres de proximité et promouvoir des auteurs et autrices locaux.

Rétro-planning 2025

- 26 mai 2025 : lancement de l'appel à projets auprès des structures ;
- 23 juin 2025 : clôture de l'appel à projets auprès des structures ;
- 24 juin au 27 juin 2025 : sélection des candidatures ;
- 1^{er} septembre au 26 décembre 2025 : déploiement des actions.

Modalités

L'appel à projets est lancé par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, à destination des structures qui souhaitent porter un projet. Leur sélection sera assurée par la Fill et l'ATLF, en lien avec les structures régionales pour le livre.

Les structures porteuses du projet peuvent :

- soit candidater avec un traducteur ou une traductrice avec qui elles sont déjà en lien, à condition que cette personne ait sa résidence principale dans la même région que la structure et qu'elle soit publiée à compte d'éditeur ;
- soit proposer un projet avant d'avoir identifié un traducteur ou une traductrice, et dans ce cas, la FILL et l'ATLF proposeront des contacts d'intervenant-es susceptibles de se joindre à leur projet.

Les actions devront se dérouler du **1^{er} septembre au 26 décembre 2025**.

À noter que cet appel à projets prévoit **une rencontre par structure**. Si la structure souhaite organiser d'autres rencontres de traducteurs et traductrices, elles ne seront pas financées dans le cadre de cet appel à projets.

Eligibilité

Les structures concernées doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir leur siège social installé en France ;
- être en capacité de recevoir du public.

Les traducteurs et traductrices concerné-es doivent :

- être publié-es à compte d'éditeur dans les dix dernières années (attention : les traducteurs et traductrices publié-es en autoédition ou à compte d'auteur ne sont pas éligibles) ;
- avoir leur résidence principale en France.

Les structures s'engagent à :

- nommer un référent pour le projet ;
- organiser l'accueil du traducteur ou de la traductrice ;
- identifier les publics cibles de l'action, construire l'intervention et organiser l'accueil du public ;
- communiquer auprès des publics et mobiliser les partenaires éventuels ;

- indiquer les semaines et jours souhaités pour l'accueil du traducteur ou de la traductrice.

Les traducteurs et traductrices s'engagent à :

- se rendre disponibles une demi-journée entre le 1^{er} septembre et le 26 décembre ;
- s'accorder avec la structure sur les modalités de rencontre avec les publics (atelier, débat, conférence...).

Les engagements respectifs des structures et des traducteurs, traductrices feront l'objet d'une convention tripartite passée entre la structure d'accueil, le traducteur ou la traductrice et la Fill. Cette convention devra être obligatoirement signée avant le début de l'intervention.

Financement

Les traducteurs et traductrices seront rémunéré-es directement par la Fill, selon les conditions financières suivantes :

- une demi-journée rémunérée au tarif CNL, soit 308,01 € bruts.

Les frais de déplacement pourront être pris en charge dans la limite de 200 euros.

Comment postuler au dispositif ?

Les structures intéressées doivent adresser un email **avant le 23 juin 2025** à Agnès Thibault à l'adresse suivante : a.thibault@fill-livrelecture.org

Le mail doit indiquer :

- le nom de la structure ;
- le statut, l'adresse et le n° SIRET de la structure ;
- le nom et prénom du responsable de la structure ;
- le nom et prénom du référent projet ;
- la disponibilité de la structure sur la période indiquée (du 1^{er} septembre au 26 décembre) ;
- le cas échéant, le nom du traducteur ou de la traductrice que la structure souhaite faire intervenir : ce dernier ou cette dernière doit avoir sa résidence principale dans la même région que la structure ;
- un bref descriptif du projet : type de rencontre envisagée, langues de traduction (de la langue de départ ou langue source à la langue d'arrivée ou langue cible), éventuellement genre littéraire ;
- le public visé pour le projet, le nombre de participants envisagés, les besoins ou contraintes spécifiques liés au projet.

Date limite de candidature pour les structures : 23 juin 2025